

Prévention des infections dues au VRS chez les nouveau-nés et les nourrissons

Immunisation avec Beyfortus®

Aspects pratiques

Saison VRS 2023-2024

Prévention des infections dues au VRS chez les nouveau-nés et les nourrissons

Immunisation avec Beyfortus® - Saison VRS 2023-2024

- ✓ **Pour qui?** **Tous les nourrissons** nés depuis 6 février 2023 au cours de leur première saison d'exposition au VRS
- ✓ **A partir de quand?** Du 15 **Septembre 2023**
- ✓ **Où?**
En établissement de santé (maternités, PMI, hôpitaux accueillant des nouveau-nés hospitalisés)
En ville (produit disponible en pharmacie, administration par un médecin ou un(e) infirmier(e))
- ✓ **Par qui?** **Prescription médicale obligatoire, administration par un médecin ou un(e) infirmier(e)**
- ✓ **Quelle prise en charge?** **Mise à disposition par l'état sans facturation aux patients et aux établissements de santé**

Prévention des infections dues au VRS chez les nouveau-nés et les nourrissons

Immunisation avec Beyfortus® - Saison VRS 2023-2024

1 injection en intramusculaire en fonction du mois de naissance :



Saison habituelle de circulation du VRS - A adapter selon l'épidémiologie de la saison 23/24

Nourrisson né avant la saison

Nouveau-né et nourrisson pendant la saison

Immunisation juste **avant le début de la saison** (≥ 15 Sept.)



> En ville lors d'une **visite de routine pédiatrique** (pédiatre, médecin généraliste, PMI)



Immunisation **dès que possible après la naissance**

> **De préférence avant la sortie de la maternité**
> Un **rattrapage pourra être fait** lors d'une visite pédiatrique (pédiatre, médecin généraliste, PMI)



Immunisation avec Beyfortus®

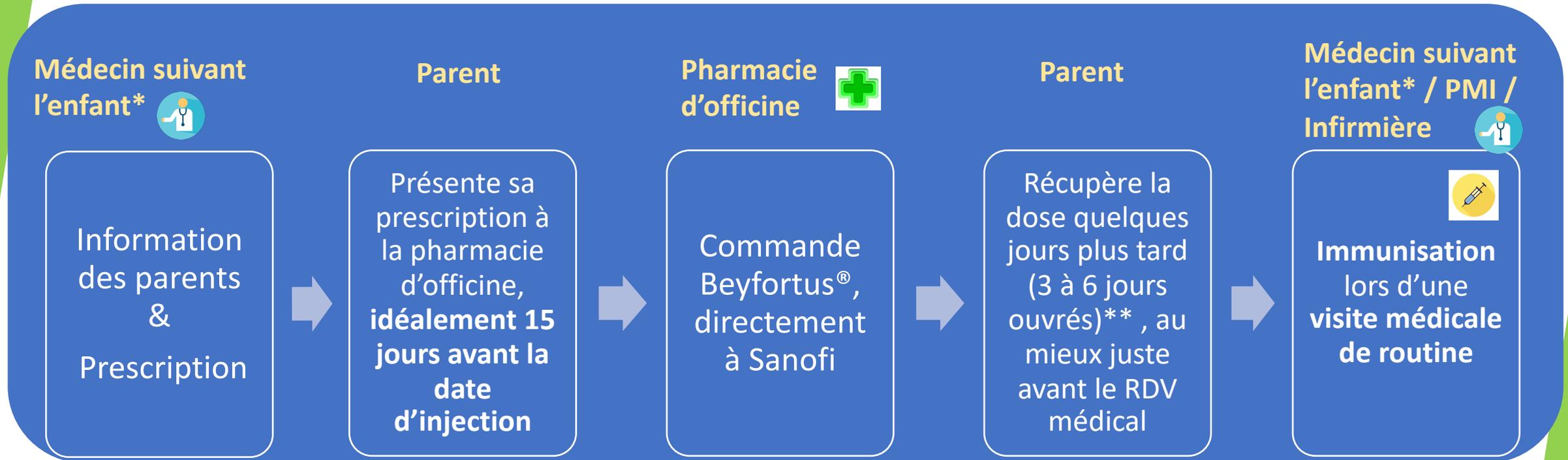
- **1 injection en intra-musculaire, une seule fois**
 - Dans la partie antéro-latérale de la cuisse.
- **Dose selon le poids**
 - **50 mg (0,5 mL)** si poids < 5kg (piston violet)
 - **100 mg (1 mL)** si poids ≥ 5kg (piston bleu-clair)
- **Co-administration possible** avec les vaccins de **la petite enfance**
 - En cas d'administration concomitante avec des vaccins injectables, **chaque produit doit être administré à l'aide d'une seringue différente et à des sites d'injection distincts.**



Source: RCP de Beyfortus: [Beyfortus, INN-nirsevimab \(europa.eu\)](https://www.ema.europa.eu/en/medicines/human/CTX/Beyfortus/Beyfortus-epar_public_en)

Nourrisson né avant la saison

Immunisation juste avant le début de la saison



***Médecin suivant l'enfant: pédiatre, médecin généraliste ou médecin de PMI**

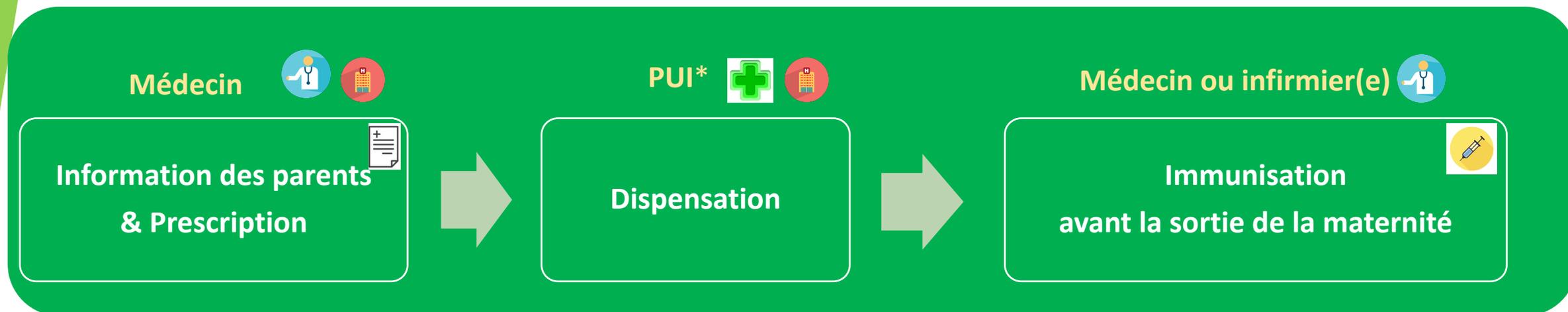
****La chaîne du froid doit être respectée** – Beyfortus® doit être conservé au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C: température habituelle d'un réfrigérateur), sur une des étagères. Conserver la seringue préremplie dans l'emballage extérieur à l'abri de la lumière.

(Beyfortus® peut être conservé à température ambiante (20°C/25°C) à l'abri de la lumière pendant 8 heures au maximum. Une fois ce délai écoulé, la seringue doit être jetée).

Source: RCP de Beyfortus®: [Beyfortus®, INN-nirsevimab \(europa.eu\)](https://www.europharma.com/fr/beyfortus)

Nourrisson né pendant la saison (1/2)

Immunisation avant la sortie de la maternité (préférentielle)



*PUI: Pharmacie à Usage Intérieur

Concernant les nouveau-nés les plus vulnérables:

- Les prématurés (quel que soit leur terme)
- Et/ou hospitalisés :

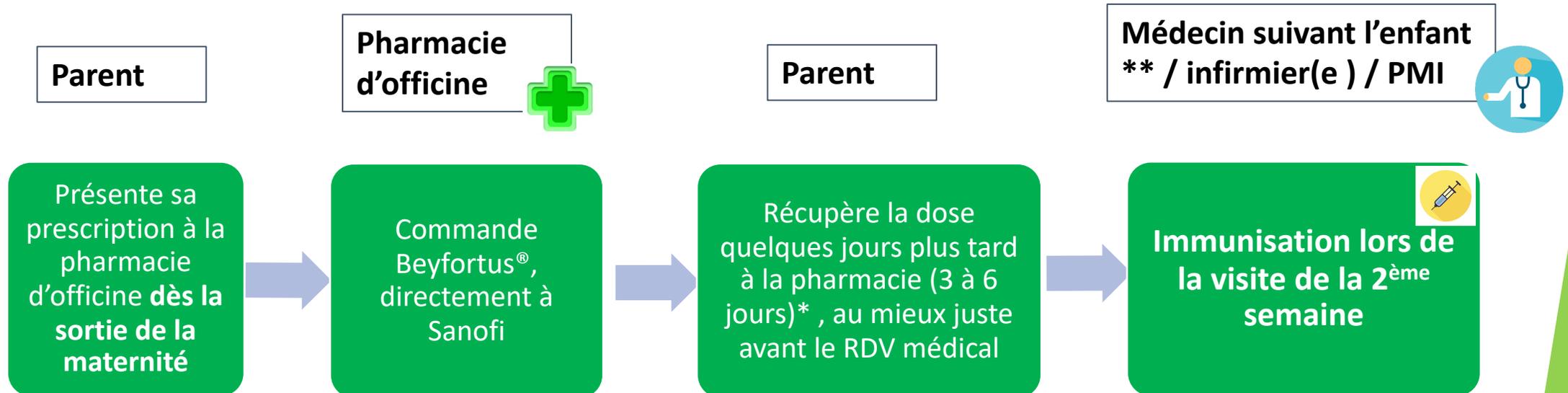
Si possible: injection **une semaine avant la sortie** de l'hôpital ([avis SFN GPIIP du 5 juin 2023](#))

Mise à disposition de Beyfortus® par l'état sans facturation aux patients et aux établissements de santé

Nourrisson né pendant la saison (2/2)

NON immunisé à la maternité: rattrapage aussi rapidement que possible

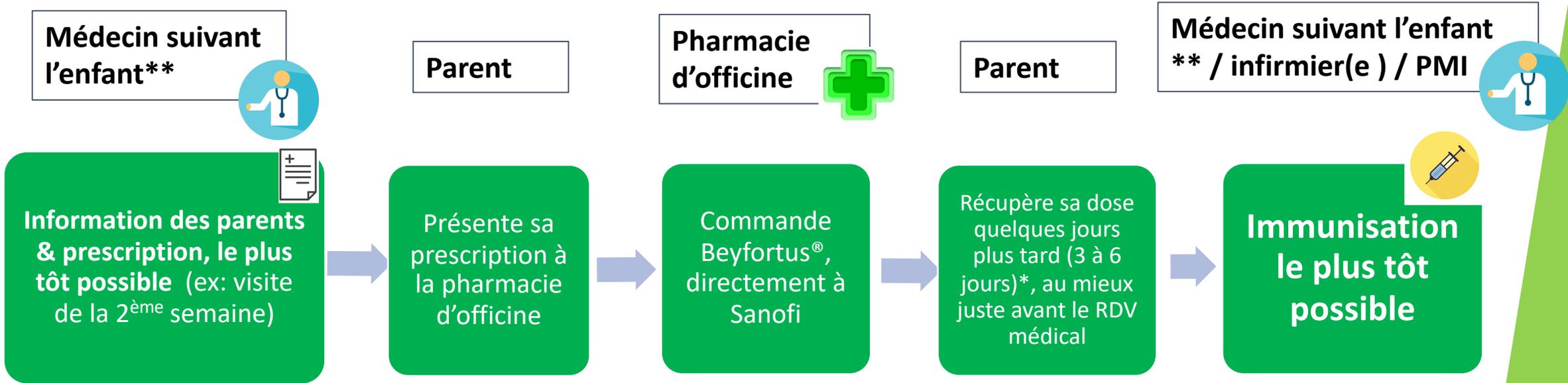
Si la prescription a été faite à la maternité



Nourrisson né pendant la saison (2/2)

NON immunisé à la maternité: rattrapage aussi rapidement que possible

Si la prescription n'a pas été faite à la maternité



Où inscrire l'injection de Beyfortus® dans le carnet de santé? (traçabilité)



Statut clinique ou immunitaire pour les maladies à prévention vaccinale

Inscrivez dans le tableau ci-dessous le diagnostic pour des maladies à prévention vaccinale ainsi que le résultat de la recherche éventuelle d'anticorps spécifiques pour ces maladies, même en dehors d'un contexte clinique évocateur (varicelle, hépatite A, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche).

Date du diagnostic	Maladie	Sérologie éventuelle		PCR	Signature et identification du médecin (nom, cachet)
		Date	Résultat		